

Formulaire de Mandat

Entre les entreprises :

Nom de l'entreprise : _____

Forme juridique : _____

Adresse : _____

Numéro d'entreprise : _____

Représentée par : _____

(nom et fonction) _____

Ci-après dénommée "Mandant", d'une part,

et

Nom de l'entreprise : _____

Forme juridique : _____

Adresse : _____

Numéro de l'entreprise : _____

Représentée par : _____

(nom en fonction) _____

N° d'Adhérent VALORLUB : _____

Ci-après dénommée "Mandataire", d'autre part

CONSIDÉRATIONS :

Considérant que, sur la base des dispositions légales ci-après, les producteurs, importateurs, distributeurs et détaillants d'huiles lubrifiantes et industrielles sont tenus de respecter l'obligation de reprise/d'acceptation :

la Région wallonne :

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2010 instaurant une obligation de reprise de certains déchets. (publié au Moniteur belge du 9 novembre 2010)

la Région de Bruxelles-Capitale :

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2002 instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur élimination. (publié au Moniteur belge du 27 septembre 2002) ;

la Région flamande:

L'arrêté du Gouvernement flamand du 17 février 2012 fixant le règlement flamand relatif à la gestion durable de cycles de matériaux et de déchets (VLAREMA). (publié au Moniteur belge du 23 mai 2012) ;

Considérant que les producteurs, importateurs, distributeurs et détaillants d'huiles lubrifiantes et industrielles peuvent adhérer au système collectif « VALORLUB » pour l'exécution de leur obligation de reprise/d'acceptation (en ce compris l'obligation d'information) ;

Considérant que les producteurs, importateurs, distributeurs et détaillants doivent faire à « VALORLUB » une déclaration annuelle des quantités d'huiles lubrifiantes et industrielles mises sur le marché belge et sur lesquelles est calculée la contribution « VALORLUB » ;

Considérant que le Mandataire produit/conditionne/importe sur ordre du Mandant des huiles lubrifiantes et industrielles qui sont mises sur le marché belge par le Mandant ;

Considérant que le Mandataire adhère à «VALORLUB» sous le numéro

Considérant que le Mandataire et le Mandant – dans le cadre de leurs relations commerciales – souhaitent s'entendre pratiquement sur l'exécution matérielle des déclarations et paiements à «VALORLUB».

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET :

Le Mandant mandate le Mandataire à dater du et jusqu'à la révocation de ce mandat afin de :

- a) Reprendre dans la déclaration annuelle à «VALORLUB» du Mandataire les quantités d'huiles lubrifiantes et industrielles vendues au cours de l'année calendrier concernée par le Mandataire au Mandant et mises sur le marché belge par le Mandant ;
- b) Effectuer les paiements, en nom et pour le compte du Mandant, des contributions VALORLUB relatives à ces quantités.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU MANDATAIRE :

Le Mandataire accepte cette mission et s'engage à l'exécuter en bon père de famille et conformément aux prescriptions légales en la matière et aux directives spécifiques de VALORLUB.

Le Mandataire s'engage à porter le présent mandat à la connaissance de VALORLUB en joignant un exemplaire du présent accord à sa déclaration annuelle définitive à «VALORLUB»

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU MANDANT :

Le Mandant s'engage, à la demande expresse du Mandataire, à fournir au Mandataire toutes les informations nécessaires et/ou utiles à l'exécution de sa mission.

Le présent mandat ne modifie en rien d'obligation de reprise/d'acceptation du Mandant en ce qui concerne les huiles lubrifiantes et industrielles qu'il a mises sur le marché belge.

ARTICLE 4 : DURÉE :

Sauf disposition contraire, cet accord prend cours à dater de sa signature.

Chacune des parties peut mettre un terme au présent accord avec effet au terme de chaque année calendrier.

Il ne peut ainsi être mis valablement un terme à cet accord que moyennant préavis écrit (par lettre recommandée avec accusé de réception) à l'autre partie, avec copie à VALORLUB, et ceci au plus tard trois mois calendrier avant la fin de l'année calendrier.

Dans un tel cas, chacune des parties reste intégralement et inconditionnellement tenue d'exécuter à temps et totalement toutes les obligations découlant de ce mandat et de continuer à les exécuter pour l'entièreté de l'année calendrier au terme de laquelle le mandat prendra fin, sans interruption en cours d'année.

Fait à _____ le _____, en trois (3) exemplaires, dont deux (2) exemplaires sont destinés à chacune des parties et un (1) exemplaire destiné à VALORLUB.

“bon pour mandat”

“bon pour mandat”

Signature : _____
(pour le Mandant)

Signature : _____
(pour le Mandataire)